

au début de nos pourparlers. Il a proposé un certain nombre de concepts importants qui ont graduellement reçu l'accord de principe des pays de l'Est et qui sont ainsi devenus des points d'entente. Comme exemples de tels concepts, mentionnons la parité exprimée par des plafonds communs, la collectivité, la vérification stricte et efficace et la nécessité de régler le problème des dissymétries. Nous avons soumis un certain nombre d'autres idées, comme le lien à maintenir entre les réductions et les limitations subséquentes, et la nécessité de mesures connexes visant à favoriser l'objectif général du renforcement de la sécurité et de la stabilité. Nous avons proposé des réductions numériquement ambitieuses, des réductions plus modestes dans les armements ainsi que des réductions limitées aux effectifs. Pendant ces quinze années, nous avons proposé différents points d'entente possibles, à savoir : une approche graduée, un accord global et un accord sur la première phase assorti de délais spécifiques.

Malgré ces efforts, nous n'avons pu obtenir une entente. Mais nous sommes optimistes alors que nous nous préparons pour une nouvelle négociation sur le contrôle des armes conventionnelles. Nous sommes heureux que les pays de l'Est se soient dits désireux de s'engager sérieusement sur les questions de contrôle des armes conventionnelles. On reconnaît maintenant généralement qu'il existe d'importantes disparités entre les forces conventionnelles des deux parties, disparités qui doivent être éliminées.

Si nous envisageons en rétrospective ces quinze années de négociations, notre conclusion est que, malgré l'absence d'un accord, « les Entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces ont fait œuvre de pionniers en cherchant à parvenir à des mesures de limitation des armements conventionnels dans une région cruciale de l'Europe ». Cette citation est extraite du discours que le ministre des Affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, a prononcé, il y a seulement deux semaines, à la séance plénière de clôture de la réunion de suivi de la CSCE. Nos pourparlers ont utilement contribué à une meilleure compréhension mutuelle entre l'Est et l'Ouest, de leurs positions respectives, à une plus grande sensibilisation du public à l'importance des questions en cause et à l'établissement graduel de meilleures

relations de sécurité en Europe. L'expérience que nous avons acquise du processus de négociations portant sur le contrôle des armes conventionnelles est d'une grande valeur et d'une valeur durable. Enfin, nos pourparlers ont été un instrument utile pour maintenir le dialogue entre l'Est et l'Ouest sur les questions de sécurité, même durant les périodes difficiles de notre relation. À ce titre, ils ont constitué en eux-mêmes un élément de stabilité.

Nos pourparlers se terminent ici aujourd'hui. Mais les efforts déployés pour amener davantage la sécurité et des relations plus stables en Europe doivent se poursuivre et ils se poursuivront. La conclusion du traité FNI a prouvé que, s'il existe une volonté politique des deux côtés, il est possible de trouver des solutions à des problèmes en apparence insolubles. En même temps, il a rendu les gouvernements et les publics plus vivement conscients de l'importance vitale des aspects conventionnels de la sécurité et a fait ressortir la nécessité de réaliser un équilibre plus équitable des Forces conventionnelles en Europe à des niveaux moindres. L'amélioration générale du climat des relations Est-Ouest, dont a témoigné dernièrement l'issue réussie de la réunion de suivi de la CSCE à Vienne, donne lieu à un certain optimisme quant aux perspectives de contrôle des armements. Les gouvernements des pays occidentaux demeurent engagés envers le processus de contrôle des armements, qui fait partie intégrante de la politique de sécurité de l'Ouest. Nos gouvernements continueront d'explorer toutes les possibilités qui cadrent avec les exigences de notre sécurité, pour la mise en œuvre d'accords efficaces et vérifiables de contrôle des armements. Comme l'ont affirmé les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN dans leur déclaration de Bruxelles intitulée « Orientation future » le trois mars 1988 : Nous recherchons des négociations non comme une fin en soi mais pour parvenir à des accords qui peuvent réduire sensiblement le risque de conflit et contribuer de façon véritable à la stabilité et à la paix.

Monsieur le président, j'ai déjà mentionné que nos entretiens ont contribué à une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest. C'est le bon moment, je crois, pour ajouter que ces nombreuses années ont apporté aussi de grandes satisfactions sur le plan personnel, car elles ont forgé tant de liens d'amitié et

d'estime mutuelle. Je suis convaincu que ces liens dureront, ce dont nous devrions être particulièrement reconnaissants.

C'est aussi le bon moment d'adresser un mot de remerciement aux autorités de la République d'Autriche. La façon impeccable et accueillante dont elles ont contribué à l'organisation de nos pourparlers mérite notre reconnaissance. Nous sommes également redevables à nos interprètes qui prêtent fidèlement leurs services à nos entretiens depuis tant d'années.» □

Ouverture des négociations sur les armements conventionnels en Europe

Le 9 mars 1989, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui qu'à l'occasion des séances d'ouverture des deux nouvelles négociations sur le contrôle des armements conventionnels à Vienne, le Canada avait présenté, au nom de tous les États membres de l'OTAN, une série de propositions visant à renforcer la stabilité en Europe.

En ce qui concerne les Négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe, M. Clark a noté que les objectifs du Canada et de ses alliés occidentaux étaient d'arriver à un équilibre sûr et stable des forces conventionnelles à des niveaux inférieurs; d'éliminer les disparités préjudiciables à la stabilité; et d'éliminer toute capacité de lancer une attaque surprise et d'engager une action offensive (c'est-à-dire de ramener à 40 000 le niveau des principaux chars de combat, à 33 000 celui de l'artillerie et à 56 000, celui des véhicules blindés de transport de troupes); l'imposition d'une limite sur les quantités d'armements dont peut disposer un pays (pas plus de 30 % des limites globales); et l'imposition de limites supplémentaires sur les armements des unités actives stationnées à l'extérieur du territoire national d'un pays (principaux chars de combat 3 200; artillerie 1 700; véhicules blindés pour le transport des troupes 6 000). Nous avons également proposé un échange annuel d'informations concernant les